

# Montreux



« Le développement durable comme facteur de qualité de vie. »

... en deux mots ...

Montreux est une entité bien distincte dans le contexte du bassin lémanique, partagée entre lac et montagne, ses territoires bâtis donnent au rivage un caractère très urbain, et ses alentours regorgent de diversités naturelles.



... et en quelques chiffres ...

population : 21'895 habitants

superficie : 3471,6 hectares

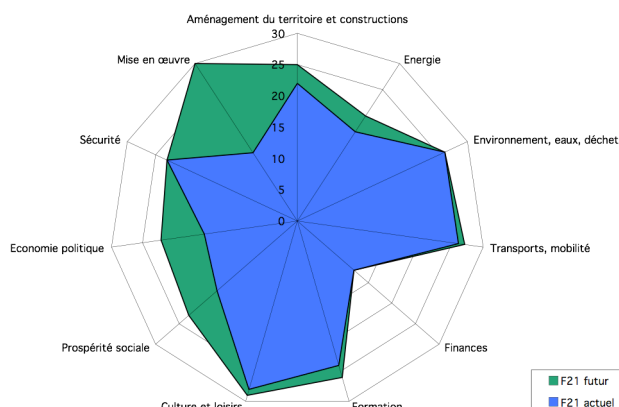
altitude : de 372 à 1990 mètres

## Facteur 21

Le processus Facteur 21 est un instrument d'évaluation de politique communale sous l'angle du développement durable.

Il permet de mettre en évidence les mesures réalisées et planifiées, d'évaluer leur incidence sur les 3 orientations du développement durable et d'en résulter les forces et les faiblesses de la politique communale. L'analyse est structurée selon 10 chapitres<sup>1</sup> (voir diagramme ci-contre) qui recouvrent l'ensemble des domaines de l'action communale et renvoie à des axes prioritaires (voir page 2).

<sup>1</sup>Lors de la réalisation de la démarche F21 de Montreux, l'outil dans sa version précédente était basé sur 11 domaines d'analyse



## Description de la démarche

La commune de Montreux a effectué le processus Facteur 21 comme première approche d'une démarche d'Agenda 21 local. La commune a, depuis le début de la démarche, comme maître mot : la mise en œuvre. Cela démontre, pour les autorités de Montreux, une volonté de concrétisation du développement durable à l'échelle de la commune. Les objectifs principaux sont de développer l'attrait économique, touristique et culturel de Montreux et d'y renforcer les conditions nécessaires à une qualité de vie de valeur.

## Exemple d'axes prioritaires évoqués au terme du diagnostic Facteur 21

- **politique économique et service public** : renforcer et développer les différentes tendances du tourisme montreuisien ; renforcer les synergies entre l'économie le tourisme et la ville ; complémentarité dans la variété de l'offre touristique.
- **politique énergétique** : maîtriser les besoins énergétiques de la ville ; inciter les autres maîtres d'ouvrages de la ville à l'optimisation énergétique de leurs bâtiments ; poursuivre le processus Label Cité de l'énergie.
- **mobilité durable** : limiter les déplacements et inciter à des modes de déplacements alternatifs à la voiture ; mettre en œuvre une politique de stationnement ; améliorer la qualité de vie du centre ville et garantir la sécurité des déplacements lents.
- **prospérité sociale** : adapter la demande et l'offre de logements bons marchés de qualité ; augmenter les places d'accueil pour les enfants ; renforcer de la structure actuelle de prévention (contacts avec les jeunes).
- **communication** : vers l'extérieur, développer et pérenniser la participation des acteurs de la ville à la mise en œuvre du développement durable et en interne à l'administration, renforcer les échanges et les savoirs au sein de l'administration sur les questions de développement durable.

## Autres démarches

- PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), nouveau règlement des eaux ainsi que des égouts
- PGA (Plan général d'affectation), PDcom (Plan directeur communal), PPA (Plan partiel d'affectation, PQ (Plan de quartier) ; PDL (Plan directeur localisé), PQCM (Plan de quartier de compétence municipale
- processus Label Cité de l'énergie

## Exemples concrets liés au développement durable

Culture et loisirs: soutiens aux associations, programmes et infrastructures pour les jeunes, programmes vacances, infrastructures de loisirs, travail régional au niveau sportif au de la CORAT. Marchés locaux et régionaux, de Noël, artisanaux et fêtes villageoises.

Environnement: généralisation de la norme MINERGIE dans les bâtiments communaux, revitalisation des cours d'eau, protection des espèces en danger et mise en réseau des surfaces de compensation.

Sécurité: prise en compte des besoins de la population par des sondages. Sensibilisation routière dans les écoles. Analyse de risques faite par la police lors de manifestations.

## Contacts

### Commune de Montreux

Service de l'urbanisme  
Jean-Lou Barraud  
Chef de service  
1820 Montreux  
Tél : 021 962 77 60

### Facteur 21

Bio-Eco Sàrl  
Ch. du Prieuré 2  
1304 Cossonay  
Tél. : 021 861 00 96 / Fax : 021 862 13 25

### ARE (Office fédéral du développement territorial)

L'ARE est chargé de développer, d'expliciter et d'encourager la mise en œuvre de la stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable. Il coopère avec les cantons et les communes et les encourage à réaliser des « Agenda 21 » au niveau local, régional et cantonal.

De plus, l'ARE a entrepris avec la collaboration de l'OFEN une action de promotion du développement durable dans les communes par le biais de l'outil d'évaluation Facteur 21. [www.are.ch](http://www.are.ch)

### SuisseEnergie pour les communes

SuisseEnergie pour les communes est le programme d'encouragement de SuisseEnergie destiné aux communes désireuses de mener une politique énergétique cohérente et durable. Les communes actives peuvent devenir partenaires de SuisseEnergie pour les communes et bénéficier d'échanges d'expériences réguliers, de conseils, d'informations, de soutien financier ainsi que de la mise à disposition d'instruments d'application pratique.

[www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)